

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 NOVEMBRE 2024**

Date de convocation : 31/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre votants : 14

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	Excusée – pouvoir à Sabine RUY
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLLOUX	Excusé	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	Excusé		

I – Séance publique

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Claude GUY est désigné secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

II – Grand Bourg Agglomération

1- RETROCESSION DU CITY PARK ET DU SKATE PARK AU 01/01/2025

Discussion entre les 11 communes concernées et GBA concernant les allocations compensatrices dans le cadre de la rétrocession. En plus d'une allocation compensatrice en fonctionnement de 1303 € / an pour le city park et de 1175 € / an pour le skate park, GBA va verser en 2025 une aide de 8000 € en investissement pour palier à la vétusté du city park et 12 000 € pour palier à la vétusté du skate park

2- DEMARCHES EN LIGNE SITE GBA

Information le site GBA a mis en place un onglet permettant aux citoyens de consulter et d'effectuer l'ensemble des démarches.

3- SPL IN TERRA

Un courrier de In Terra a été adressé aux habitants concernant expliquant les futurs travaux de la zone cadran 4. Une réunion avec les riverains sera programmée ultérieurement

III – Administration Générale

DELIBERATION 2024-11-001 : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante l'admission en non-valeur de deux listes de factures :

La première pour un total de 8 733€40 (correspondant à des factures de 2019-2020-2021)

La seconde pour un total de 242€59 (correspondant à des factures du conseil départemental de 2023)

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public en date du 23/07/2024,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 242.59 € et de 8733.40 € à inscrire au chapitre 21, article 2131 et 2131-341

Donne l'autorisation au Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2024-044

IV – Commissions communales

- Commission Culture-Animation-Vie associative-économie locale

Bâtiment Ex La Fontaine

Monsieur le Maire rapporte les entretiens qu'il a eus avec plusieurs notaires et avec l'EPF de l'Ain concernant la faisabilité d'un projet de location gérance pour un bar-restaurant au rez de chaussée.

Atelier Pouët Pouët le 18/10 : une vingtaine de participantes

Retour sur l'exposition mycologique du 2/11

Bonne participation- À refaire

Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie se déroulera le 11/11 à 11h au monument aux morts

Animations à venir

- Dictée intergénérationnelle le 16/11
- Après midi jeux : 11 janvier 2025 avec le concours de la ludothèque de Bourg en Bresse

- Commission communication

Travail en cours pour apporter une nouvelle dynamique au site internet de Tossiat.
Une réunion avec Campagnol est prévue le 17/12

- Commission environnement

1 arbre -1 naissance : 6 arbres seront plantés à En Bériat . Les plaques seront mises par les parents le 23/11

- Commission embellissement et fleurissement

Préparation des décorations de Noël

- Commission Scolaire et Péricolaire

Un point a été fait avec l'école sur les travaux et les achats en cours. Prochain conseil d'école le 21/11

- Commission travaux-bâtiments

Ecole : Travaux terminés dans la cour de l'école. La canalisation est réparée

Création de noms de rues

113 route de Salles, impasse de Mulaty
Impasse de Chessenin
Chemin du Pré Cochet

Salle des Fêtes : achats de nouveaux mange-debout et installation de destratificateurs d'air dans la Salle des Fêtes permettant de rabattre la chaleur stockée dans les plafonds
Il s'agit d'une prise en charge intégrale, sans avance, ni paiement.

Video protection : réunion avec Eiffage le 06/11/2024

La solution la plus intelligente et financièrement la plus intéressante serait d'utiliser le réseau fibre du SIEA. En conséquence le déploiement d'un réseau de vidéo protection est lié à l'installation de la fibre.

La solution d'utiliser le réseau orange existant est beaucoup plus onéreuse

Possibilité d'héberger notre serveur chez SIEA mais beaucoup plus couteux que de l'héberger à la mairie dans un local dédié

Le coût de la maintenance est de 130.00 € par an et par caméra

En cas de panne du serveur délai d'intervention 4 heures, si panne de caméra délai de 24 heures

Subvention du département et de la région 50 % au total

Il est prévu de solliciter un devis pour 5 caméras

Réception du devis pour le 30 novembre 2024 version SIEA et ORANGE

Dépôt de notre demande en préfecture pour autorisation et obtention des subventions avec réponse fin janvier 2025

Après validation par la commune : délai des travaux deux à trois mois

Hameau de la Reyssouze

Rétrocession de la voirie signée. Les 8 luminaires ont été posés mais 3 sont défectueux

Lotissement En Chessenin

Les ventes des terrains devraient être actées prochainement

Servitude : la création d'un fossé sur les terrains En Chessenin oblige la création d'une servitude au propriétaire

DELIBERATION 2024-11-002 : CREATION D'UNE SERVITUDE

Monsieur le Premier adjoint, rappelle que par délibération 2022-09-001 en date du 8 septembre 2022, la commune s'est portée acquéreur des parcelles au lieu dit « En chessenin ». Dans le cadre de la vente de ces parcelles, il est nécessaire de créer une servitude de passage au bénéfice de Monsieur BLATRIX

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité,

APPROUVE la création d'une servitude au bénéfice de Monsieur BLATRIX

DIT que la servitude donne droit à une indemnité de 100€ pour Monsieur BLATRIX

DIT que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs propriétaires des fonds dominants.

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir.

Effraction salle Marcel DERUDET.

Un vol avec effraction a été constaté le vendredi 18 octobre. Du matériel appartenant à l'amicale des Jeunes a été dérobé. Les portes extérieures et intérieures ont été cassées.

- Commission voirie

BERIAT : L'entreprise GUILLERMIN TP a terminé les trottoirs. Il est prévu que l'entreprise termine les travaux de revêtement de la voirie semaine 47.

Chemin du moulin : Il sera demandé à GBA de déplacer la benne à verre qui sera déposée en face sur le terre-plein

Rue Mas Gruzin : travaux sur la placette

L'entreprise GUILLERMIN TP, travaillant sur le village (en Bériat) a été sollicitée pour un devis.

Accord du Conseil Municipal, avec une abstention, pour la réalisation des travaux de réfection de voirie de cette placette.

- CCAS

CLUB AMITIE LOISIRS : Le repas des Aînés s'est déroulé le 20 octobre avec 107 invités. Il est proposé de réfléchir à l'âge des invités lors d'une prochaine commission CCAS

V-URBANISME

1-PLU :

Une nouvelle réunion s'est déroulée le 26/09 en présence du cabinet 2br. Les suggestions des différentes zones ont été présentées. Une prochaine réunion se déroulera le 13/11 à 18h30 salle du Conseil

2-DOSSIERS DEPOSES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

- Permis de construire / Permis d'aménager / permis de démolir :

* **BLATRIX Noël** - PD - 199 Chemin du Moulin – Démolition partielle pour construction abri bois (pas d'opposition)

- Déclarations préalables :

* **VERNOUX Romain** - DPMI – 167 rue Louis François Jambon - Installation de panneaux photovoltaïques (pas d'opposition)

* **FEVRAT Marc** - DPMI - 4 Impasse du pré de la Garde - Installation de panneaux photovoltaïques (en cours d'instruction) - 2D Impasse de Chessenin (demande complétude dossier 17/10/24)

* **CUENOT Pascal** - DPMI - 280 Chemin du Colombier - Installation piscine (pas d'opposition)

* **BOUILLOUX Michelle** - DP - 128 Chemin du mas Bellet - Remplacement haies (opposition ADS)

* **GALLEMARD Pierre** - DPMI - 70 Chemin du Colombier - Construction piscine (demande complétude dossier 14/10/24)

* **SILISUN** - DPMI - 8 Impasse du clos Vert - Installation de panneaux photovoltaïques (demande complétude dossier 13/10/24)

* **FRANCE GLOBALE ENERGIES** - DP - 491 Chemin du mas Gruzin - Installation de panneaux photovoltaïques (en cours d'instruction)

* **CONTET Philippe** - DPMI - 6 Impasse du pré de la Garde - Transformation cabanon de jardin - (en cours d'instruction)

* **CARRE Sébastien** - DPMI - 13 Impasse du petit Pont - Construction abri de jardin - (en cours d'instruction)

* **CHANEL Gilbert** - DPMI - 219 Chemin du Moulin - Création d'un mur en pierre (pas d'opposition)

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

* **NEANT**

VI-QUESTIONS DIVERSES

CARTE ACHAT : La commune étudie la possibilité d'un nouveau moyen de paiement avec une carte bancaire ce qui permettrait une plus grande souplesse vis-à-vis des petits paiements à régler au quotidien, avec des achats possibles sur internet. Une proposition est parvenue en Mairie. Une délibération sera proposée au prochain conseil

TERRAINS A LA CHANAZ : Sur proposition du propriétaire, il est proposé d'acheter les terrains au nord est de la Chanaz. Le conseil municipal donne son accord pour que le Maire entame les négociations.

4 AU 8 NOVEMBRE : TEST AUX FUMIGENES.

Pas de problème sur le déroulement de l'opération. Remerciement de l'entreprise sur la communication faite auprès des habitants.

CHEMIN SOUS LES VIGNES : Une réflexion pourrait être conduite sur la possibilité de transformer ce chemin en voie piétonnière. La commission voirie étudiera cette possibilité

BIBLIOTHEQUE : les membres de la Bibliothèque souhaiteraient une dotation plus importante pour acheter des livres. Cette demande sera étudiée lors de la préparation budgétaire 2025

DEPOT SAUVAGE : Plusieurs bennes contenant des feuilles ont été déversées vers la CUMA

PROCHAIN CONSEIL : 12 décembre à 20h

Séance levée à 22h30

SIGNATURES

Le Président de Séance
Le Maire,

Le Secrétaire,

